



location de maison avec loyer contre travaux

Par **colin24**, le **19/05/2013 à 12:24**

Bonjour,

je suis entrain d'effectuer les démarches pour louer une maison.

Celle ci n'a pas été habitée depuis plus de 5 ans, elle est donc dans un état lamentable. Le propriétaire me propose un mois de loyer gratuit pour que je puisse faire les travaux. Je veux bien faire ces travaux mais qui doit payer pour le matériel,???? car finalement il y en a pour plus cher que le mois de loyer qu'il me propose et je ne compte pas le temps que je vais passer pour repeindre 100m carrés de maison, remettre du mastic sur tous les carreaux de toutes les fenestres etc....

Pouvez vous m'informer sur ce sujet?

Merci

Par **janus2fr**, le **19/05/2013 à 15:57**

Bonjour,

Vous dites :

[citation]Celle ci n'a pas été habitée depuis plus de 5 ans, elle est donc dans un état lamentable.[/citation]

Je ne vois pas bien la cause à effet entre ne pas avoir été habitée pendant 5 ans et être dans un état lamentable. Une maison en bon état, même vide pendant 5 ans, ne se délabre pas jusqu'à être dans un état lamentable.

Mais bon, là n'était pas la question...

Pour y répondre, à partir du moment où vous convenez d'un accord avec le propriétaire, c'est cet accord qui fera loi entre vous. Il faut bien tout mettre par écrit et n'accepter que si vous êtes d'accord sur tout. Lequel de vous paiera les fournitures, cela fait partie de l'accord à passer.